



Déclaration du conseil d'administration du CEREMA du 30 mars 2015

Bonjour,

Nous constatons que sur les 21 membres du Conseil d'Administration seul 14 sont présents. Cette désaffection, la CGT la aussi relevée lors des sollicitations écrites, 11 membres seulement ayant voté lors de la dernière.

Nous rappelons l'engagement pris lors du conseil d'administration du 1er décembre de faire des propositions avant la mi 2015 en matière de revalorisation des frais de déplacement. Nous souhaitons que ce sujet soit concerté en amont avec les représentants du personnel et non uniquement au sein du conseil d'administration qui pourra légitimement décider le temps venu.

Les deux sujets principaux de ce conseil d'administration concernent le bilan financier 2014 et le volet stratégique.

Concernant le volet financier, le doute sur une diminution possible de la subvention pour charge de service public du ministère a conduit à une gestion au delà de la rigueur, une gestion d'austérité. Cette situation a réduit la capacité de fonctionnement du CEREMA dès sa première année, contrairement à l'engagement pris par le ministère au travers du protocole. Les agents ont bien ressenti cette dégradation qu'ils ont subi au quotidien : restriction sur les déplacements, les formations, les achats, ... alors que, grâce à eux, l'activité pour tiers est excédentaire de 3,5 millions à la prévision du budget rectificatif N°2. De même ils ont bien perçu les restrictions d'investissement, par exemple concernant la non mise en conformité du matériel de sondage.

Notre analyse est que le ministère n'ayant pas doté le CEREMA d'un fond de roulement à sa création, il a exercé une forte pression financière conduisant à une montée en charge de 14 millions, soit environ 14 jours de fonctionnement. La norme imposée par le ministère des finances pour les établissements publics étant de 35 jours, nous percevons bien qu'au regard du protocole et de sa préservation sur deux ans maintes fois écornée, le ministère met tout en œuvre sur cette période pour contraindre le CEREMA à se doter d'un fond de roulement sans pour autant lui en donner les moyens.

Notre organisation s'inquiète aussi des 7 millions de créances à recouvrer et de la provision de 2,7 millions concernant celles-ci. Le ministère aurait-il transféré des créances douteuses au CEREMA ? Le secrétaire général du ministère, commissaire du gouvernement, a expliqué lors d'une précédente séance que ces créances équilibraient largement les contraintes telles les 2,4 millions d'arriérés de gestion du ministère. Pour le moment nous en sommes à un solde excédentaire de 1,9 millions avec une incertitude sur le recouvrement des créances. Comme nous l'avons fait précédemment nous exigeons plus de clarté du ministère sur les créances et charges transférées au CEREMA.

Nous avons décelé un autre point qui nous inquiète particulièrement. En dehors des faibles investissements réalisés par le CEREMA compte tenu de ce qui précède, nous avons constaté que

l'amortissement des immobilisations transférées (matériels), fait l'objet d'une reprise sur capitaux propres. Nous en concluons que le matériel n'est pas vraiment transféré au CEREMA, mais simplement prêté à titre gracieux. En d'autres termes, puisque le ministère continue d'amortir dans ses comptes le matériel transféré au CEREMA, c'est au ministère de réaliser les nouveaux investissements et le renouvellement des matériels, dont certains sont obsolètes depuis plusieurs années. A ce titre, nous nous interrogeons sur l'inventaire patrimonial en cours qui aurait dû être réalisé avant le transfert des moyens de production. Le ministère en contestera-t-il la véracité pour minimiser sa responsabilité en terme de dégénérescence de l'outil de production ? En outre, personne ne sait comment et par qui sont arbitrés les investissements au CEREMA : DG, Codir, ministère ? Il serait souhaitable que le CA qui vote le budget, puis le compte financier et le bilan ait au minimum des explications sur ce sujet, compte tenu qu'il s'agit de la pérennité de l'outil de production.

Le second sujet d'importance à l'ordre du jour concerne le projet stratégique.

La version 1 a été grandement remaniée sur la forme, mais l'économie générale du projet demeure inchangée.

Sur la forme qui rejoint le fond, nous n'avons pas d'alternative à la stratégie. Il s'agit pour le CA d'entériner une proposition unique du Codir du CEREMA. De quels moyens dispose-t-on pour amender ce projet. Sur quelles analyses et études d'impacts peut-on s'appuyer pour modifier ou valider ces choix ? Sur ce point, le CA est sur un même pied d'égalité que les agents dont nous évoquerons l'implication ci après.

Sur le fond, à part le point positif des 10 % de la subvention pour charge de service public affectée au soutien des collectivités, ce projet s'inscrit dans la seule perspective de l'austérité imposée en Europe. Mais rien n'indique que durant les cinq prochaines années il n'y aura pas d'inflexion issue de la pression des peuples en Europe.

Pour le CEREMA en charge de missions de service public, l'austérité se traduit par moins d'intervention dans le domaine des infrastructures et particulièrement routières, et une perspective mort-née d'une expansion dans les domaines de la transition énergétique et de l'aménagement des territoires. Car nous ne sommes pas dupes. C'est une répétition du plan d'évolution des CETE qui s'est traduit en trois ans par une diminution des activités – de 50 % on est passé à 33 % dans le domaine des infrastructures routières, et un plan social – suppression de 600 postes. Les redéploiements ont été marginaux dans le domaine environnemental.

Poursuivre sous l'impulsion du ministère cette politique d'abandon du domaine des infrastructures, c'est à coup sûr condamner définitivement cette mission de service public avec la perspective de la liquidation des DIR et la fermeture des CRICR. C'est antinomique avec les besoins sociaux en matière de déplacements alors que le choix politique du tout véhicule n'est pas abandonné comme en témoigne le recul sur l'écotaxe. C'est également compromettre l'utilité du CEREMA pour le compte des collectivités qui gèrent la plus grande part des routes. A quand de réelles politiques en faveur des modes alternatifs, plus vertueux, moins dangereux et surtout plus écologiques ? En attendant, nous revendiquons de conserver la capacité du CEREMA, afin d'entretenir le patrimoine routier et non laisser celui-ci à la prédation des grands groupes de BTP.

Cette politique de diminution des missions s'accompagne d'une politique de suppression de postes. En 2014, si le CEREMA pouvait recruter et payer jusqu'à 3200 agents, le blocage de la masse salariale impose un maximum de 3100 agents au CEREMA. Or, jusqu'à preuve du contraire, la diminution du nombre de postes ne se traduit pas par des économies pour l'Etat, au contraire. Car

paradoxe, moins il y a de fonctionnaires, plus la puissance publique dépense. C'est une raison supplémentaire pour refuser de poursuivre dans cette voie.

La version 1 du projet stratégique nous paraît répondre bien plus aux besoins immédiats de l'Etat et des directions centrales dans un contexte de diminution de moyens et d'orthodoxie libérale, qu'à de réelles perspectives à moyen terme.

En outre, si les agents ont été consultés, beaucoup nous ont fait part du peu d'écho de leurs analyses et propositions. Nous l'avions déjà exprimé, le ressenti actuel est plutôt négatif quant à l'écoute des agents, la stratégie, et à court terme l'avenir du CEREMA. Car, les seuls retours du Codir ressemblent bien plus à de la propagande qu'à de réelles explications de son travail, de ses choix, ... Il a notamment été refusé que la synthèse de chaque directeur soit communiquée aux agents. Dans ces conditions comment avoir confiance en un Codir qui se mure dans le secret ? L'annonce récente du blocage des publications de postes pour cause de maîtrise de masse salariale ajoute au désarroi et à la morosité ambiante. D'ici peu le CEREMA ne sera plus perçu comme un service d'avenir.

Aussi nous maintenons nos propos de notre précédente déclaration : le CEREMA ne se construira pas sans les agents.

Nous proposons donc une réelle inflexion du projet stratégique corrélativement à la recherche de ressources et de moyens, notamment auprès des collectivités, en rappelant que la CGT a toujours porté la nécessité d'un CEREMA non marchand au service de toute la nation qui maintienne ses activités ancestrales pour la gestion du patrimoine et se développe sur les nouveaux champs de l'écologie et de l'environnement.

Merci de votre attention.